

## Position de principe sur le rôle du CNU

Conseil académique du 8 novembre 2021

L'Université Lumière Lyon 2 soutient les missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité, dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs.

L'Université Lumière Lyon 2 défend la complémentarité du CNU et des universités dans la régulation et le suivi des différents aspects de la carrière des enseignant.es-chercheur.es. Les universités ont la capacité à évaluer l'implication effective des enseignant.es-chercheur.es dans des activités de formation, dans des responsabilités pédagogiques et scientifiques et dans la vie de l'établissement. Le CNU quant à lui permet une évaluation par les pairs de la discipline de la dimension scientifique de l'activité, là où les établissements ne disposent pas toujours de l'expertise interne nécessaire et se heurtent à de possibles conflits d'intérêts qui amènent souvent les évaluateurs internes à devoir se désister. L'évaluation scientifique par le CNU permet de garantir cet examen externe des dossiers que les universités auraient sinon de grandes difficultés à mettre en place. L'Université Lumière Lyon 2 regrette, à ce titre, la suppression de la qualification pour les professeurs.

Il nous semble indispensable de préserver cette complémentarité.

Ainsi l'Université Lumière Lyon 2 demande le maintien :

- d'une voie nationale et d'une voie locale pour les promotions ;
- d'une voie nationale et d'une voie locale pour les CRCT ;
- d'une procédure de qualification pour l'entrée dans le corps des MCF.

L'Université Lumière Lyon 2, en interne, s'engage à :

- Maintenir le recours à la procédure de qualification pour les recrutements de MCF (à l'exception des profils dispensés de qualification par la loi)
- Exiger la qualification dans la procédure de recrutement des candidat.es à d'éventuelles chaires de professeur.es junior.es (à l'exception des profils dispensés de qualification par la loi)
- Recourir aux évaluations scientifiques des dossiers par le CNU pour l'attribution de la PEDR